

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2013**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 07/01/2013  
Date d'affichage 07/01/2013  
Nombre de conseillers  
En exercice : 9  
Présents 8  
Votants 8

L'an deux mille treize, le quatorze janvier à 20 H 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François LAHAYE - Patrice LECESNE  
Adjoints – Bernard CHARDOT – Françoise TRAVERT- Sylvain LACOUR - Marylène GUIFFARD – Jean-Noël PONS

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : Mme Florence LOHIER

Mme Françoise TRAVERT. a été élue secrétaire de séance

**Délibération n° 2013 – 1**

**Aménagement du bourg/salle de convivialité**

Vu, les délibérations n°s 2012 -1, 2012-18, 2012-21 et 2012-29 concernant l'élaboration des orientations d'aménagement du bourg,

Mr le Maire informe le conseil municipal des différentes rencontres :

- réunion avec Mr Barada de la Communauté de Communes des Pieux qui a soulevé les problèmes techniques (assainissement, accès aux écoles pendant les travaux). Il conseille de rapprocher la salle des écoles. Cela permettrait d'avoir un assainissement commun.
- Un rendez-vous a été pris avec Mr Lemoine, de l'Agence Technique du Cotentin, pour demander la création d'un parking de co-voiturage et le déplacement de l'arrêt de bus.

Le Conseil Municipal :

- décide de demander à la Communauté de Communes des Pieux un aménagement de bourg
- laisse en attente le lancement du dossier de consultation établi par le CAUE, afin de définir l'emplacement exact de la salle
- accepte, à l'unanimité, la proposition faite par le CAUE à savoir engagement d'une consultation en vue de confier à un architecte la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation des travaux de construction de la salle de convivialité selon une procédure adaptée avec remise d'une « intention architecturale »
- précise que le choix du maître d'œuvre se déroulera en deux phases :

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2013**

- phase 1 : sélection parmi les candidatures reçues de trois candidats maximum admis à remettre une « intention architecturale »
- phase 2 : remise et audition des « intentions architecturales ». A l'issue des auditions, le maître d'ouvrage sélectionnera l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour le marché.

- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision

Il est mentionné dans la lettre-programme que la salle de convivialité pourra accueillir jusqu'à 100 personnes. Mr Pons demande s'il s'agit de 100 personnes assises et souhaite qu'il soit ajouté une salle de repos et de rangement pour les tables.

### **Programme travaux CCP**

Le Maire transmet au conseil municipal le courrier de la communauté de communes des Pieux concernant la préparation du programme de travaux 2013. les travaux suivants sont sollicités :

- Chasse fortin – revêtement + busage
- Busage bourg à gauche direction Siouville sans élargir la voirie
- Parking public
- Aménagement du plateau scolaire en parking de secours
- Busage « la rue »
- Eaux pluviales lotissement les monts
- Lotissement les monts, enlever les mats des lampadaires

### **Contrat de territoire – 2<sup>ème</sup> génération**

Le maire communique au conseil municipal le courrier en date du 6 novembre 2012 relatif au contrat de territoire – 2<sup>ème</sup> génération. Le conseil municipal charge le maire de présenter un projet d'aménagement de terrain pour skate parc, bmx.... par le biais d'une association ; ceci suite à la demande des jeunes Hellevillais.

### **Délibération N° 2013 – 2**

#### **Personnel communal / Poste d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (12.6/35<sup>ème</sup>) et poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe ((10/35<sup>ème</sup>))**

Vu, la délibération n° 2012 – 26 Garderie périscolaire /RPI Héauville Helleville

Considérant que le transfert de la gestion du service de garderie périscolaire à l'association « Canton Jeunes » a été décidé pour l'année scolaire 2012/2013 suivant la convention en date du 3 septembre 2012,

Le Conseil Municipal décide de maintenir les postes permanents vacants d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (12.6/35<sup>ème</sup>) et d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (10/35<sup>ème</sup>)

### **Questions diverses**

Lieu dit la fortinerie : le Maire a rencontré les futurs acquéreurs et a exposé le projet des futurs acquéreurs. .

### **Travaux**

Chemin rural de Reyneville : Mr Brisset demande l'aménagement jusque son habitation. Un devis est présenté au conseil. Le conseil municipal charge le maire de demander une deuxième proposition.

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2013**

Mr le maire est également chargé de demander des devis pour la pose de garde corps aux fenêtres des logements de la mairie et pour la pose de volets au logement de l'école.

**Divers**

- L'éclairage extérieur de la mairie devra être revu.
- Le Maire est chargé de solliciter l'achat de la haie bordant l'accès de la chasse à genêts en vue d'élargir ce chemin.

Nom Prénom

Signature

Motif de non signature

---

Jean-François LAMOTTE

---

Jean-François LAHAYE

---

Patrice LECESNE

---

Bernard CHARDOT

---

Françoise TRAVERT

---

Sylvain LACOUR

---

Marylène GUIFFARD

---

Jean-Noël PONS

---